

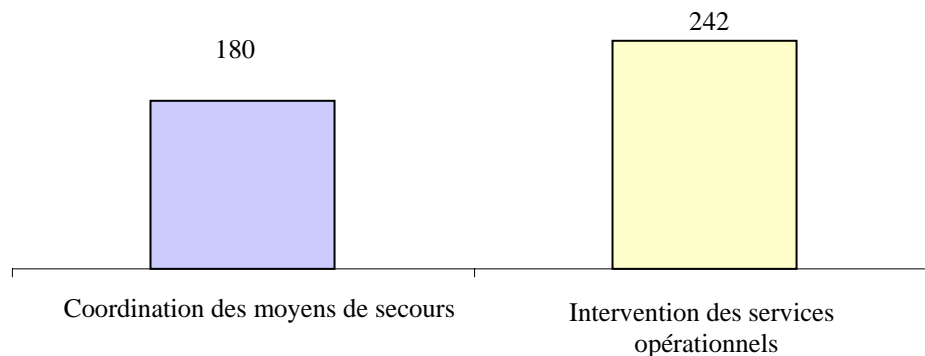
Sécurité civile

Autorisations d'engagement : 0,45 milliard d'euros
Crédits de paiement : 0,42 milliard d'euros
Emplois de l'État : 2 517 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 122 équivalents temps plein (ETP)

Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales anime la politique nationale de défense et de sécurité civiles et coordonne l'action des différents acteurs qui contribuent à sa mise en œuvre, notamment le réseau des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Répartition des crédits de paiement par programme en 2009
(en millions d'euros)



La mission « Sécurité civile » regroupe deux programmes.

Le programme « Intervention des services opérationnels » (0,24 milliard d'euros en crédits de paiement, soit 57 % de la mission) concerne la mobilisation des moyens nationaux de sécurité et de défense civiles destinés à protéger la population en cas de catastrophe. Il regroupe les moyens de lutte contre les feux de forêt, les interventions menées en réponse aux autres catastrophes naturelles ou technologiques, le secours d'urgence aux personnes et la neutralisation des engins explosifs.

Les indicateurs du programme visent à mesurer la disponibilité opérationnelle ou le potentiel d'engagement des unités (flottes d'avions, d'hélicoptères, de véhicules spécifiques ; unités d'instructions et d'intervention) et les différents coûts d'exploitation.

Le programme « Coordination des moyens de secours » (0,18 milliard d'euros en crédits de paiement, soit 43 % de la mission) retrace les activités de coordination de la chaîne des acteurs de la sécurité civile, tant en matière de gestion des crises (mobilisation des colonnes de renforts des services départementaux, activité du centre

opérationnel de gestion interministérielle des crises) que de soutien aux structures (formation des officiers de sapeurs-pompiers, aides à l'investissement des services départementaux).

Les indicateurs de performance du programme ont trait à trois objectifs : optimiser les mesures de prévention et de lutte contre les feux de forêts, renforcer la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention et harmoniser les moyens des SDIS.

2. Principales orientations pour 2009-2011

La programmation pluriannuelle de la mission est caractérisée par une relative stabilité en crédits de paiement, la fin de plusieurs programmes aéronautiques d'envergure étant compensée par le lancement, dans le cadre de la LOPPSI 2, de nouvelles opérations d'investissement importantes.

À ce titre, plusieurs projets structurants, répondant aux préconisations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, seront engagés :

- la modernisation du système d'alerte aux populations se traduira par la mise en place d'un dispositif de proximité de sirènes et par la création d'un centre régional de surveillance des tsunamis pour la Méditerranée qui sera connecté à terme au système rénové d'alerte des populations ;
- le déploiement sur cinq ans de véhicules constituant de véritables laboratoires mobiles de détection, de prélèvement et d'identification des agents biologiques et chimiques, et l'acquisition, dès 2009, de nouvelles chaînes de décontamination mobiles, renforceront les capacités d'intervention des différents acteurs opérationnels dans la lutte contre la menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) ;
- l'acquisition de trois hélicoptères permettra de reconstituer une flotte outre-mer répartie entre la gendarmerie et la sécurité civile afin de pallier le désengagement des forces armées à partir de 2012.

3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP

L'utilisation des moyens aériens sera réformée pour plus d'efficacité. L'optimisation de la maintenance des aéronefs est engagée avec la passation fin 2008 d'un nouveau marché d'une durée plus longue que le précédent, qui devrait permettre de réaliser des économies à partir de 2009.

Une mutualisation des moyens aériens de la sécurité civile et de la gendarmerie, élargie le cas échéant au Samu, permettra une plus grande réactivité et une meilleure utilisation du matériel. Cette réforme sera progressivement mise en œuvre.

Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	729	449	407	454
Crédits de paiement	415	422	423	428

Ministre concerné : - Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales
--